

# Normes de promotion et d'admission

## Année de développement au secondaire :

Pour les élèves arrivant du primaire sans avoir réussi leur bilan de 3<sup>e</sup> cycle.  
Analyse cas par cas pour les directions concernées.

## Passage du premier au deuxième cycle du secondaire

Avoir réussi, au bilan, deux matières de base sur trois (mathématiques, français, anglais) et avoir obtenu au moins 20 unités parmi les autres matières.

\*L'élève ayant une matière de base en échec, s'il ne s'inscrit pas aux cours d'été, aura une mesure de consolidation dans la matière échouée l'année suivante.

## Au deuxième cycle :

La promotion se fait par matière avec note de passage à 60% entre chacune des années.

### Accès aux Mathématiques et aux Sciences de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire:

Mathématiques, sciences naturelles (MAT456) : Avoir obtenu 70% et plus en mathématiques 306 ou sur recommandation de l'enseignant

Sciences de l'environnement (SCE-408) : Avoir obtenu 70% et plus en ATS-306 ou SCT-306. De plus, une recommandation de l'enseignant de MAT-306 sera exigée à l'élève inscrit en mathématiques culturelles (MAT-406) avant le 30 juin

Chimie 504 et /ou Physique 504 : Avoir réussi le cours de sciences SCE-408

Accès aux programmes de concentration : Arts plastiques, Basket-ball, Hockey, Musique, Soccer et Football

### Admission à l'entrée :

- Être sélectionné lors des tests d'admission
- Être promu au premier cycle du secondaire pour les élèves arrivant du primaire
- Avoir un bon comportement

OU

-Être en réussite dans chacune de ses matières et avoir un bon comportement pour les élèves du secondaire.

### Maintien dans une concentration, une fois admis :

-Être en réussite dans chacune des matières prévues et avoir un bon comportement à son programme d'études.